

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 1/10



MEIKOLON KS U

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

MEIKOLON KS U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

MEIKO Maschinenbau GmbH&Co.KG

Englerstrasse 3

77652 Offenburg

Germany

Téléphone: +49(0)781/203-0

E-mail: meikolon@meiko.de

Site web: www.meiko.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg, 24h: +49(0)76119240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

alcools en alkoxyles; 1-[2-[2-(3-methoxypropoxy)propoxy]ethoxy]butane; isopropanol

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 2/10



MEIKOLON KS U

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 9038-95-3	1-[2-[2-(3-methoxypropoxy)propoxy]ethoxy]butane Acute Tox. 4 ⚠ Attention H302	5 - 15 Pds %
n°CAS: 68439-51-0	fatty alcool-C12/14-4,5EO-5PO Aquatic Chronic 3 H412	5 - 15 Pds %
	alcools en alkoxyles Aquatic Chronic 3, Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2 ⚠ Danger H315-H318-H412	5 - 15 Pds %
n°CAS: 5949-29-1 N°CE: 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42	acide citrique Eye Irrit. 2 ⚠ Attention H319	< 5 Pds %
n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25	isopropanol Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 ⚠ ⚠ Danger H225-H319-H336	< 5 Pds %
n°CAS: 28348-53-0 N°CE: 290-913-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489411-37	cumène de sodium Eye Irrit. 2 ⚠ Attention H319	< 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 3/10



MEIKOLON KS U

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 4/10



MEIKOLON KS U

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage: 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	isopropanol n°CAS: 67-63-0	② 400 ppm (980 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
cumène de sodium n°CAS: 28348-53-0	53,6 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
cumène de sodium n°CAS: 28348-53-0	7,6 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
cumène de sodium n°CAS: 28348-53-0	0,096 mg/ cm ²	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, local

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 5/10



MEIKOLON KS U

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	0,44 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	0,044 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	3,46 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
acide citrique n°CAS: 5949-29-1	34,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
cumène de sodium n°CAS: 28348-53-0	0,23 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
cumène de sodium n°CAS: 28348-53-0	0,023 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
cumène de sodium n°CAS: 28348-53-0	100 mg/l	① PNEC Station d'épuration
cumène de sodium n°CAS: 28348-53-0	0,862 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
cumène de sodium n°CAS: 28348-53-0	0,0862 mg/kg	① PNEC terre, eau de mer

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: Alcool

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	2,1	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 90 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	= 54 °C			Pas de combustion auto-entret enue
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 6/10



MEIKOLON KS U

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	= 1,02 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas stocker à des températures de plus de 45°C

* 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

* 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
9038-95-3	1-[2-[2-(3-methoxypropoxy)propoxy]ethoxy]butane	DL50 par voie orale: >200 - <2 000 mg/kg
68439-51-0	fatty alcool-C12/14-4,5EO-5PO	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat)
	alcools en alkoxyles	DL50 par voie orale: >2 000 - <5 000 mg/kg (Rat)
5949-29-1	acide citrique	DL50 par voie orale: =5 400 mg/kg (Souris) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Rat)
28348-53-0	cumène de sodium	DL50 par voie orale: >7 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): =6,41 mg/l (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 7/10



MEIKOLON KS U

Toxicité dermique aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Cancerogénéité:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité pour la reproduction:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Danger par aspiration:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
9038-95-3	1-[2-[2-(3-methoxypropoxy)propoxy]ethoxy]butane	LC₅₀: >100 mg/l 4 d (Brachydanio rerio) EC₅₀: >100 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) EC₅₀: >100 mg/l 3 d (Scenedesmus subspicatus)
68439-51-0	fatty alcool-C12/14-4,5EO-5PO	EC₅₀: >1 - 10 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) EC₅₀: >1 - 10 mg/l 3 d (Desmodesmus subspicatus) LC₅₀: >1 - 10 mg/l 4 d (Leuciscus idus (aunée dorée))
	alcools en alkoxyles	LC₅₀: >1 - <10 mg/l 4 d (Leuciscus idus (aunée dorée))
5949-29-1	acide citrique	LC₅₀: =440 mg/l 2 d (Leuciscus idus (aunée dorée))
67-63-0	isopropanol	EC₅₀: >1 000 mg/l 3 d (Scenedesmus subspicatus)
28348-53-0	cumène de sodium	LC₅₀: >1 000 mg/l 4 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) EC₅₀: >1 000 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) ErC₅₀: >230 mg/l 4 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 8/10



MEIKOLON KS U

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
9038-95-3	1-[2-[2-(3-methoxypropoxy)propoxy]ethoxy]butane	Oui, rapide	
68439-51-0	fatty alcool-C12/14-4,5EO-5PO	Oui, rapide	
	alcools en alkoxyles	Oui, rapide	
5949-29-1	acide citrique	Oui, rapide	
67-63-0	isopropanol	Oui, rapide	
28348-53-0	cumène de sodium	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
67-63-0	isopropanol	-0,16	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
68439-51-0	fatty alcool-C12/14-4,5EO-5PO	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
	alcools en alkoxyles	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

07 06 99	Déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

Code des déchets conditionnement:

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 9/10



MEIKOLON KS U

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable			
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			
négligeable			

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15-30% agents de surface non ioniques

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 4%

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

3.2.	Mélanges
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
8.1.	Paramètres de contrôle
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.5.	Matières incompatibles
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 oct. 2018

Date d'édition: 26 sept. 2019

Version: 6

Page 10/10



MEIKOLON KS U

12.1.	Toxicité
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente